

fin de BAIL et Etat des lieux

Par Claire27, le 18/03/2013 à 17:46

Bonjour,

Ma question est sur le résiliation d'un Bail. Apres plus de 5 ans dans l'appartement, la propriétaire n'a pas renouveler le Bail 2012 car il voulait vendre. Je n'ai pas signé de Bail ou refait l'Etat des lieux et maintenant j'ai déménage. (ça m'a pris beaucoup de temps de me reloger)

Sans Bail, Est que je doit comme même faire l'état des lieux et le signé et est que tout doit être comme le jour ou je suis rentrée?

Je souhaite être responsable et de faire ce que je doit faire mais la propriétaire est devenu menacent.

merci pour vos réponses